

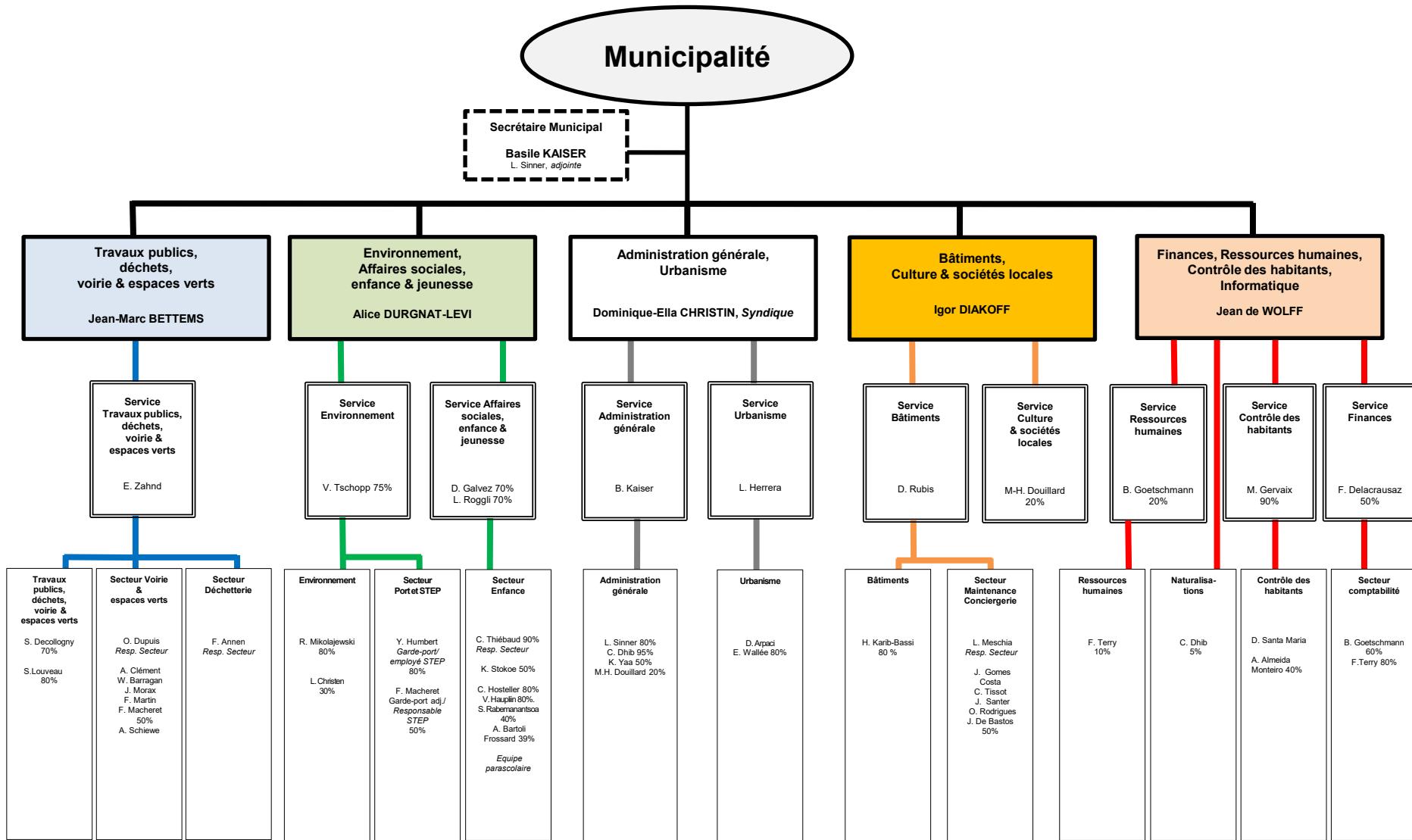
# COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 27 janvier 2026

## Service Administration générale

- Programme des projets/préavis pour la commune et ses habitants pour la législature 2021-2026 (1 juillet 2021 au 30 juin 2026) – Etat des lieux à la fin décembre 2025  
*(distribué pendant la séance du Conseil communal)*
- Complément à l'avis de droit distribué lors de la séance du 9 décembre 2025 en réponse à la simple question sur la participation des membres du Conseil communal, ayant formé opposition à titre personnel, aux discussions et votes du préavis municipal sur le PACom *(complément daté du 16 janvier 2026 distribué pendant la séance du Conseil communal)*
- Organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale dès février 2026 *(organigramme ci-après)*

# ORGANIGRAMME LEGISLATURE 2021-2026 : ORGANISATION DE LA MUNICIPALITE ET DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION



## Tableau de bord (dashboard) et suivi de la trajectoire

- Visualiser la consommation énergétique (chaleur, mobilité, électricité) et les émissions CO2 sur le territoire pranginois et en **suivre l'évolution** (année de ref. 2023). Le suivi de la trajectoire est corrélé avec les objectifs (zéro net en 2050). Ce suivi permet de se fixer des objectifs quantitatifs réalistes.
- Le tableau de bord (encore à l'état d'intention) fut un élément important lors du dernier réaudit et une des 12 mesures phare du plan climat 2024-28. Il contribuerait au Gold visé pour le prochain réaudit.
- Le tableau a été développé par Navitas Consilium SA (mandat donné en dec. 2022) en prévoyant une récurrence tous les 3/4 ans. Complexité et durée de réalisation liées aux **sources et protection des données**.
- Coût: environ CHF 18'000 sur trois ans, en raison d'un travail supplémentaire effectué sur les données. Il comporte **10 indicateurs**.
- Le tableau de bord est public et sera publié dès demain sur le site de la Commune

# Tableau de bord (dashboard) et suivi de la trajectoire

[INDICATEURS](#)
[CARTE](#)
[INFORMA](#)
[Général](#)
[Chaleur](#)
[Électricité](#)
[Energie des bâtiments](#)
[Mobilité](#)
[Réseaux](#)
[Production renouvelable](#)
[Subventions](#)


## Prangins en 2023

Cet onglet présente la stratégie énergétique du territoire à l'horizon 2050 définie par le Concept Energétique Territorial de 2023. Il combine les données de chaleur et d'électricité du parc bâti.

### POPULATION


**4'271**

### ÉNERGIE CONSOMMÉE


**51'085 MWh**

### ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>


**9'132 tonnes**

#### Choix des indicateurs

##### Sélection de l'année ?

2023

##### Type de valeurs ?

VALEURS / HABITANT

VALEURS ABSOLUES

%

##### Type de bilan ?

ÉNERGIE

 CO<sub>2</sub>

##### Services énergétiques ?

CHALEUR

ÉLECTRICITÉ

#### Sources de données

##### Données sur la chaleur :

- Base de données bâtiments (RegEner)
- Gaz : SI Nyon

##### Données sur l'électricité :

- Consommation, marquage et production locale : SEIC

##### Données sur la mobilité :

- Immatriculation des véhicules : OFS

##### Autres données :

- Statistiques sur les subventions communales

##### Objectifs :

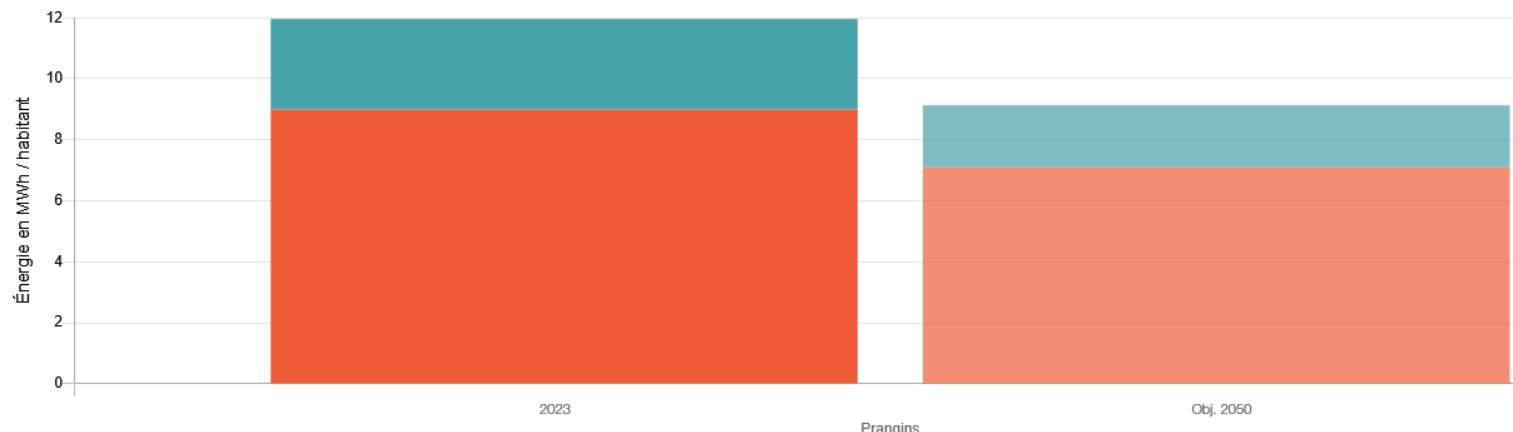
- Les objectifs sont définis par le Concept Energétique Territorial (CET) élaboré en 2023.
- Les objectifs projetés à 2050 sont basés sur une population de 5'270 habitants.
- Le Plan climat pranginois 2024-2028 fixe l'objectif que 80% des véhicules immatriculés sur le territoire soient électrifiés d'ici 2050.

#### Méthodes de calcul :

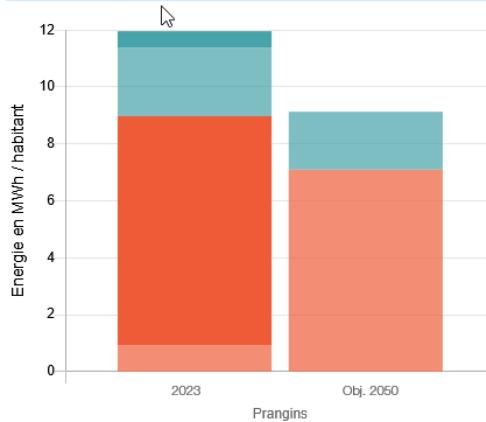


- Les facteurs de conversion pour le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> proviennent de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB.
- La consommation énergétique pour la mobilité correspond au périmètre de la Société à 2000W : consommation énergétique des véhicules immatriculés sur chaque territoire communal, la consommation énergétique nationale pour le rail et l'aérien rapportée aux habitants de chaque commune.

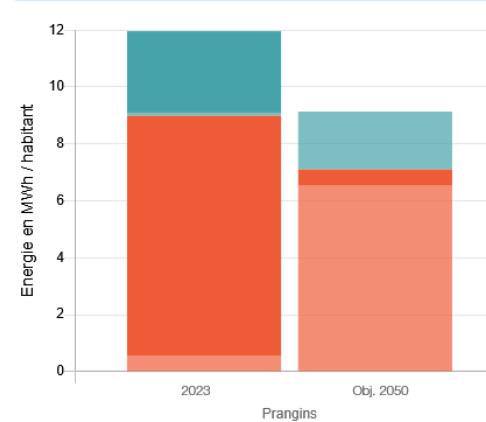
## Énergie - ÉVOLUTION



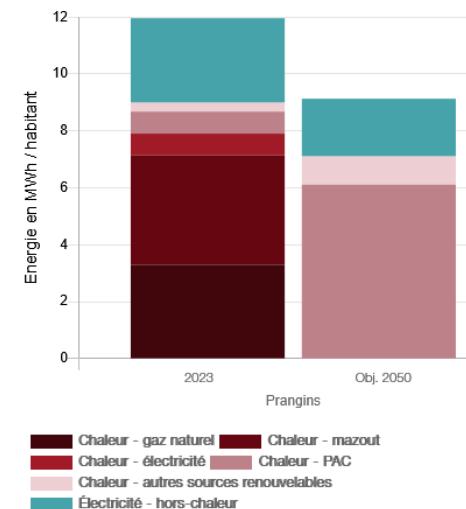
### Nature de l'énergie



### Origine de l'énergie



### Vecteurs énergétiques



■ Chaleur - origine renouvelable  
■ Chaleur - origine non-renouvelable  
■ Électricité - renouvelable    ■ Électricité - non-renouvelable

■ Chaleur - énergie produite localement  
■ Chaleur - énergie importée    ■ Électricité - locale  
■ Électricité - importée

■ Chaleur - gaz naturel    ■ Chaleur - mazout  
■ Chaleur - électricité    ■ Chaleur - PAC  
■ Chaleur - autres sources renouvelables  
■ Électricité - hors-chaleur

## Service Bâtiments

### Mesures prises en matière de protection incendie dans les bâtiments qui appartiennent à la commune:

- Envoi d'un courrier aux 4 établissements publics et autres commerces ou prestataires de service accueillant du public, basé sur celui envoyé par la Ville de Lausanne, rappelant le rôle de chacun et la nécessité de vigilance de chacun
- Organisation de visites de contrôle des établissements, en partenariat avec l'Etablissement Cantonal d'Assurance, afin de s'assurer de la conformité du respect des mesures dans les bâtiments (voies d'évacuation, issues de secours dégagées...)
- Les extincteurs, exutoires de fumées, portes coupe feu, alarmes, signalisation d'évacuation sont eux révisés annuellement.

## Service Bâtiments

- Travaux en cours sur les réseaux d'évacuation à la buvette de Promenthoux et nettoyage en profondeur du bâtiment, permis grâce au stockage du matériel dans un container dédié
- Le déplacement et l'installation nouvelle des bureaux de certains services, collaborateurs et Municipaux est terminé

## Service Finances

Les entrées d'impôts à fin novembre 2025 sont les suivantes:

- Personnes physiques :
  - 2025 → 21.7M soit 101.8% d'atteinte du budget de 21.3M
  - 2024 → 18.7M soit 96.9% de 19.3M atteint
  - → prévision fin 2025 si %2025 = %2024 => 22.4 (+0.7M vs oct)
- Personnes morales :
  - 2025 → 1.8M soit 86,7% d'atteinte du budget de 2.1M
  - 2024 → 3.8M soit 97.5% de 3.9M atteint
  - → prévision fin 2025 si %2025 = %2024 => 1.8M (= vs oct)

→ prévision 2025 Globale => 24.2M=103% budget 23.5M (+0.7M vs oct)

## Service Finances

Annonce des dépassements de budget :

- Compte 461.3185: Honoriaires et frais d'expertises – budget 31'000.-  
➔ dépassement 22'000.- pour divers travaux d'études non prévus lors de l'établissement du budget (ex. vérification de dimensionnement hydraulique suite à demandes de citoyens dans cadre de la publication du PACom / Contrôle de séparatifs par exemple de nouvelles constructions).

## Service Finances

Rappel – le Conseil a voté en décembre une baisse de CHF 200'000 sur le budget du personnel. La Municipalité a interprété cette demande comme une décision de ne pas procéder à des augmentations d'EPT, hormis ceux déjà réalisés au moment du vote du budget. Cette décision impacte en conséquence les demandes d'augmentations formulées respectivement de 0.3 EPT par le Service Bâtiment et de 0.8 EPT par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Un nouveau tableau des EPT sans ces demandes d'augmentation a été fourni avec le budget amendé.

Les deux services concernés ont, suite à ces non-augmentations d'EPT, analysé les impacts sur les prestations de service respectives et défini des adaptations de prestation de service. Les slides suivants détaillent ces adaptations de prestation de service.

## Service Finances

### COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS FIXES

EPT - Equivalents Plein-temps

<b>Collaborateurs fixes, EPT</b>	<b>EPT Budget 2024</b>	<b>EPT Budget 2025</b>	<b>EPT Budget 2026 amendé</b>	<b>Variations budget 2025 - 2026</b>
Service Administration générale	3.45	3.45	3.45	0.00
Service Urbanisme	2.50	2.53	2.80	0.27
Service Environnement	3.45	3.15	3.15	0.00
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse - Administration	1.70	1.70	1.70	0.00
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (parascolaire, biblio & centre animation)	4.15	4.20	4.20	0.00
Service Bâtiments	6.80	7.30	7.30	0.00
Service Culture & sociétés locales	0.20	0.30	0.30	0.00
Service Contrôle des habitants	2.30	2.30	2.30	0.00
Service Finances	1.40	1.90	1.90	0.00
Service Ressources humaines	0.30	0.30	0.30	0.00
Office Naturalisations	0.05	0.05	0.05	0.00
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts	9.60	10.00	10.00	0.00
<b>Total :</b>	<b>35.90</b>	<b>37.18</b>	<b>37.45</b>	<b>0.27</b>

## Service Bâtiments

Adaptation des prestations au secteur conciergerie à la non-augmentation de 0.3 EPT:

- Entretien des extérieurs (cours, escaliers, poubelles, cheneaux, vitres): passage à un rythme bi-hebdomadaire
- Entretien des salles: réduction des cycles de nettoyage après location
- Service réduit durant les vacances scolaires ou absences de collaborateurs

## Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

### Renoncement aux augmentations proposées d'EPT

- ✓ Adaptation en concertation avec Duillier des prestations au secteur «Déchèterie» suite à la non augmentation de 0,8 EPT
- ✓ Renoncement au poste d'auxiliaire de l'ambassadrice de tri
- ✓ Suppression du poste auxiliaire qui officie 3 samedis par mois

**Conséquences:** baisse attendue mais non chiffrée de la qualité du tri affectant les rétrocessions. Risque de fermeture partielle ou réduction des horaires en cas de manque de personnel

- ✓ Adaptation des prestations au secteur «voirie» suite à la non-augmentation de 0,8 EPT
- ✓ Renoncement à l'engagement d'un auxiliaire pour la saisie informatique de 1700 fiches (inventaire des regards canalisation)
- ✓ D'autres réductions sont à l'étude aux espaces verts

## Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Demande de subvention au Service cantonal de l'Aide au sport et infrastructures sportives SEPS.** Remplacement du terrain synthétique de foot en terrain synthétique et vestiaires Abériaux

**Le Chef de Secteur M.Swyssen nous écrit le 22.01.2026**

*«Je peux vous confirmer que votre demande a bien été enregistrée et que la mise en œuvre de cette partie du crédit cadre entrera en vigueur en 2027. Les montants éligibles à une subvention portent sur le terrain en gazon synthétique et les vestiaires, dans la limite de 25 % des coûts de construction»*

## Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Réalisation du préavis 79/2025 crédit de CHF 2'154'000 pour la transformation du terrain de foot engazonné en terrain synthétique aux Abériaux**

La mise en chantier est programmée pour début mars 2026. L'installation de chantier pour les travaux du terrain de foot de la canalisation inter STAP et ceux de la requalification RC1 sera commune.

Les travaux de transformation du terrain de foot se dérouleront sur 6 mois. Les activités sportives sur le nouveau terrain synthétique pourront reprendre courant août 2026.

## Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Réalisation du préavis 39/2023 crédit de CHF 3'100'000.**  
**Création d'une canalisation pour l'acheminement des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive. Travaux conjoints avec la requalification de la RC1 en localité selon préavis 38/2023 crédit de CHF 4'315'000**

La mise en chantier est programmée pour début mars 2026. Les travaux commenceront au niveau de la route du Clos en direction des Abériaux. La circulation maintenue dans les deux sens mais restreinte à une voie sera réglée par des feux de signalisation. La partie nyonnaise, la transformation de la STEP et la mise en fonction suivront. Les travaux pour la canalisations seront réalisés conjointement avec ceux de la requalification de la RC1. Leur durée est prévue sur 18 mois au minimum

## Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Installation de **racks pour vélo** sur la place devant la maison de Commune et dans l'abri vélo en dessous de la maison de Commune





## Communications de la Municipalité

Séance du Conseil communal du 27 janvier 2026

**Document(s) distribué(s) lors de la séance du 27 janvier 2026 qui accompagnent l'information donnée lors des communications orales de la Municipalité**

---

### Service Administration générale

- Programme des projets/préavis pour la commune et ses habitants pour la législature 2021-2026 (1 juillet 2021 au 30 juin 2026) - Etat des lieux à la fin décembre 2025
- En réponse à la simple question concernant la participation des membres du Conseil communal ayant formé opposition à titre personnel aux discussions et votes du préavis municipal sur l'adoption du PACom, la Municipalité a demandé un avis de droit qui a été remis lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2025. Un complément à cet avis est présenté ci-joint.

Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025		C O M M U N E D E <b>PRANGINS</b>						
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter le budget, l'arrêté d'imposition, etc. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux qui présentent la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte. Les communications de la Municipalité au Conseil communal se font par écrit ou oralement lors d'une séance.</i>								
	Légende préavis et rapport-préavis :	DP = dépôt prévu	-	D = Déposé	-	A = Accepté	-	R = Refusé
<b>Associations intercommunales</b>								
Révision des statuts du SDIS Nyon-Dôle		-				D/A		
Soutien financier à Télé Dôle SA (lien avec association intercommunale Région de Nyon)		125 000				D		
<b>Service Administration générale</b>								
Demandes d'autorisations générales pour la législature		-		D/A				
Indemnités de la Municipalité pour la législature		-		D/A				
Rapport de gestion		-		D/A				
Révision du règlement de la taxe régionale de séjour		-		D/A				
Modification du règlement du Conseil communal		-		D/A				
Rapport-préavis- Réponse postulat <i>Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal</i>		-		D/A				
Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires		-		D/A				
Modifications, suite à l'examen pour approbation cantonale, de 6 articles du Règlement du Conseil communal adopté en mars 2024		-		D/A				
Fixation du nombre de membres de la Municipalité et du Conseil pour la législature 2026-2031		-		D/A				
Achat du bâtiment patrimonial abritant le Café des Alpes et deux appartements, sis sur les parcelles 203, 205 et 207 dans le cœur historique de Prangins		2 800 000		D				
<b>Service Urbanisme</b>								
Révision Plan d'Affectation Communal (ancien PGA) sur l'ensemble du territoire		180 000		D/A				
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce		-		D/A				
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée - Suite 1er rapport-préavis		-		D/A				
Requalification RC1 en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. - Subvent. 50%)		4 240 200		D/A				
Requalification RC1 hors localité - Crédit d'étude (Projet d'agglo. - Subvent. 50%)		50 000		D/A				
Stratégie Régionale de Gestion des Zones Activités Economiques (SRGZA)		-		D/A				
Rapport-préavis - Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)		-		D/A				
Rapport-préavis - Stratégie globale de gestion de l'éclairage public (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)		-		D	A			
Communication - Abandon passerelle Nyon-Prangins		-		D				
Nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) - Approbation		-		D				

Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025		C O M M U N E D E <b>PRANGINS</b>						
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	<b>Légende préavis et rapport-préavis :</b>	<b>DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé</b>						
<b>Service Environnement</b>								
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts )								
Raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la STEP de Nyon et demande de crédit d'étude travaux de raccordement et de construction de canalisation (taxes affectées)		121 000		D/A				
Travaux de dragage Port des Abériaux et entretien des digues supérieures (taxes affectées )		100 000		D/A				
Rapport-Préavis - Réponse postulat Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement		-		D/A				
Consolidation du lit bactérien à la station d'épuration des eaux usées (STEP)		200 000		D	A			
Installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x publiques & 2x Mobility)		34 000		D	A			
Renaturalisation Promenthouse - Golf Impérial - Crédit d'étude (subvent. 95%)		136 160		D	A			
Rapport-préavis - Plan climat pranginois 2024-2028		-			D/A			
Rapport-préavis - Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET)		-			D	A		
Révision et fusion du Règlement relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et du Règlement relatif au fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables		-				D		
Règlement pour l'octroi de subventions en faveur de la biodiversité		-					D	
Communication - Programme de modernisation du Port des Abériaux		-					D	
Révision du règlement sur les arbres: Règlement sur la protection du patrimoine arboré		-					DP	
<b>Service Affaires sociales, enfance &amp; jeunesse</b>								
Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023		121 000		D/A				
Acquisition écran d'affichage numérique frontal pour les classes (subvent. 50%)		259 850			D/A			
Projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes en faveur de la nature et de la biodiversité		56 000		D	A			
Rapport-préavis - Bilan 2021-2024 du Centre d'animation de Prangins (CAP)		-			D/A			
Règlement pour l'octroi de subventions pour l'accueil parascolaire		-			D			
Règlement pour l'octroi de subventions pour le sport		-			D			
Règlement pour l'octroi de subventions pour le transport des jeunes en formation et des retraités		-			D			

<b>Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026</b> <b>Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025</b>		<b>C O M M U N E D E PRANGINS</b>						
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Légende préavis et rapport-préavis :		<i>DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé</i>						
<b>Service Bâtiments</b>								
Nouveau bâtiment comprenant une crèche et une cantine scolaire - Crédit de réalisation		4 180 000	D	A				
Nouveaux WC publics - Espace public des Abériiaux - Crédit de réalisation		195 000			D/R			
Optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériiaux		80 000		D	A			
Rapport-Préavis- Réponse au postulat: Pour un développement urbain raisonné du site des Abériiaux		-		D	R			
Etude d'aménagement de l'espace public des Abériiaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)		45 000			D/A			
Bâtiment logements Très-le-Châtel - Assainissement énergétique - Crédit d'étude		100 000			D	R		
Bâtiment Collège de la Combe (étape 3) - Assainissement énergétique - Crédit d'étude		150 000			D/A			
Résolution des problématiques de chaleur de l'école des Morettes		245 000			D			
Communication - Etude d'aménagement de l'espace public des Abériiaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)		-			D			
<b>Service Culture &amp; sociétés locales</b>								
Rapport-préavis - Réponse au postulat Prangins: pour une véritable politique culturelle		-		D/R				

<b>Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026</b> <b>Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025</b>		<b>C O M M U N E D E PRANGINS</b>						
<i>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qui l'implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter le budget, l'arrêté d'imposition, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux qui présentent la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte. Les communications de la Municipalité au Conseil communal se font par écrit ou oralement lors d'une séance.</i>								
Légende préavis et rapport-préavis :		DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé						
Service Finances		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plafond d'endettement 2021-2026		-	D/A					
Arrêté d'imposition		-	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A
Budget		-	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A
Ajustements pour le passage au plan comptable MCH2		-					D/A	
Comptes		-	D/A	D/A	D/A	D/A	D/A	DP
Service Ressources humaines								
Règlement du personnel communal		-		D	A			
Service Contrôle des habitants								
Règlement des émoluments du Contrôle des habitants					D/A			
Office Informatique								
Rapport-préavis - Remplacement du parc informatique				D/A				
Demande de crédit d'investissement complémentaire au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers		53 586		D/A				

Préavis/Rapport-préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2025		C O M M U N E D E <b>PRANGINS</b>						
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Légende préavis et rapport-préavis :	<b>DP = dépôt prévu - D = Déposé - A = Accepté - R = Refusé</b>						
	<b>Service Travaux publics, déchets, voirie &amp; espaces verts</b>							
Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (taxes affectées )		1 900 000	D/A					
Règlement sur le domaine public		–			D/A			
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien		50 400		D/A				
Réfection du Colombarium au cimetière *		93 000		D/R				
Rapport-préavis - Réponse postulat Pour une véritable gestion des déchets, transparente, pragmatique et préservatrice des ressources		–		D/A				
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction du Pont de la Redoute		155 200		D/A				
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (taxes affectées )		133 600		D/A				
Création d'un arrêt de bus aux Mélières au chemin de la Redoute		210 000		D/R				
Aménagement d'un terrain de football synthétique - Crédit d'étude		94 000		D/A				
Création d'un collecteur pour les eaux usées sous la route du lac (RC1) - Crédit de réalisation (taxes affectées )		2 960 000		D/A				
Route du Curson - Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public		370 000		D/A				
Aménagement d'une zone 30 dans les secteurs Trembley/Mélières/Combe - Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélard - Bellevue/Bertoule (avec Service Urbanisme)		82 000		D/A				
Aménagement d'un terrain de football synthétique - Crédit de réalisation		2 154 000		D/A				

\*Une réfection avec optimisation des coûts a été effectuée par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts en 2023



**Par courrier électronique uniquement**

Municipalité de Prangins  
Maison de commune  
La Place 2  
1197 Prangins

**Alexandre Kirschmann**

Avocat, DEA en droit des nouvelles technologies  
Spécialiste FSA Droit de la construction et de l'immobilier  
Inscrit au registre cantonal vaudois des avocats

Ligne directe : +41 (0)58 200 33 45  
alexandre.kirschmann@kellerhals-carrard.ch

**Vanessa Benitez**

Avocate, Lic. iur.  
Inscrite au registre cantonal vaudois des avocats

Ligne directe : +41 (0)58 200 33 65  
vanessa.benitez@kellerhals-carrard.ch

Lausanne, le 16 janvier 2026

AKT/BENV/ELLE1245371

**PACCom de Prangins – traitement du préavis municipal par le plénum du Conseil communal - participation des conseillers communaux ayant fait opposition à titre individuel – Complément**

Madame la Syndique,  
Madame et Messieurs les Municipaux,

Par la présente, nous complétons notre avis du 8 décembre 2025.

L'aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises publié par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) expose au chapitre 1.14 le cas de figure du Plan d'affectation communal (PACCom) touchant l'ensemble du territoire communal. Il est noté que :

*« Le plan d'affection dit « général » est susceptible de toucher tous les citoyens puisqu'il s'étend sur l'ensemble du territoire communal. Ainsi, dès lors que le PACCom définit une vision globale du territoire communal, la question de la récusation perd son sens puisque chaque conseiller pourrait être touché dans ses intérêts personnels ou matériels par l'objet de la votation. Afin d'éviter que l'ensemble du conseil ait à se réuser, nous estimons que, dans pareil cas, la question de la récusation ne se pose pas, y compris pour d'éventuels opposants, hormis s'agissant du traitement de leur(s) opposition(s) ».*

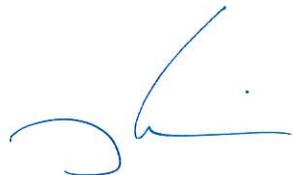
Nous comprenons la phrase « *hormis s'agissant du traitement de leur(s) opposition(s)* » de la façon suivante :

Si un conseiller communal a formulé opposition au PACCom et qu'il souhaite intervenir lors de l'éventuelle discussion de son opposition au Plénum, il doit dans un premier temps annoncer ses intérêts (donc déclarer qu'il s'agit de son opposition), puis, dans un second temps, il peut participer à la discussion, qui a alors lieu en connaissance de cause. Sans cela, le principe de transparence ne serait pas respecté. Il peut, par la suite, participer naturellement aux votes puisqu'il s'agit du PACCom (et non pas d'un plan d'affectation particulier). Comme le souligne l'aide-mémoire, le PACCom est susceptible de toucher tous les citoyens puisqu'il s'agit de la vision globale du

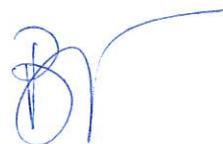
territoire communal et il y a lieu d'assurer un vote du conseil et non pas la récusation (qui signifie sortir du quorum) de l'ensemble des conseillers qui auraient fait opposition.

Par ailleurs, un élément important est de distinguer les oppositions qui touchent des intérêts privés spécifiques (avec un lien particulièrement évident et direct entre les intérêts matériels ou personnels d'un conseiller communal ayant fait opposition) de celles qui touchent des intérêts généraux en lien avec le règlement du PACom (ex : surface de plancher déterminante, capacité constructive, taux de surface verte, nombre de logements autorisés dans un logement, etc.). A notre avis, un conseiller qui a fait opposition sur un article du PACom pour exposer son point de vue de manière générale sans que l'article précis touche sa situation personnelle n'agit pas à titre privé, mais à titre général.

Nous demeurons naturellement à disposition pour tout éventuel complément ou éclaircissement qui vous serait utile et vous adressons, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, nos meilleurs messages.



Alexandre Kirschmann, av.



Vanessa Benitez, av.